

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **17**  
de votants : **23**

**Etaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :**

**Étai(ent) absent(s) :**

**Procuration(s) :** Mme Sophie ATAKAYA a donné procuration à Mme Marina GAUTIER  
M. Lucien DIM a donné procuration à M. Laurent ERBSTOSSER  
M. Guillaume GRANDJEAN a donné procuration à Mme Marie-Françoise MANGIN  
Mme Sabrina HAJRI a donné procuration à Mme Sophie CENTONZE  
M. Alain LACOGNATA a donné procuration à M. Gilles VOITURET  
M. Sébastien MANGIN a donné procuration à M. Francis FRERY

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2026.  
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/05/2026.

**N° 42/2026 : Convention relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place des actions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le territoire communal, notamment afin de préserver les cultures, les espaces publics et la sécurité.

A cet effet, il est proposé de conclure une convention avec l'association des chasseurs de Saint Léon afin de définir les modalités d'intervention pour la régulation de ces espèces sur les terrains communaux concernés.

**Vu** la convention de l'association des chasseurs de Saint Léon relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;

**Vu** le devis N° DEVIS2026\_03-02 de l'association des chasseurs de Saint Léon pour ses interventions de 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **23 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des chasseurs de Saint-Léon relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour une durée de 3 ans et tout document afférent ;

- **ACCÉPTE** le devis N° DEVIS2026\_03-02 de l'association des chasseurs de 2026, d'un montant de 2 000 € HT ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 26 mai 2026

Le Maire,  
Eric GULINO

